Au sein de l'AFOIT, FO œuvre au rayonnement de l'OIT

L'Association française pour l'OIT est née en 2001. Une création tout à l'initiative de FO. Son objectif est de faire connaître, en France et dans les pays francophones,

les valeurs de l'Organisation internationale du travail, de relayer ses activités publications afin de leur donner visibilité. une Pour FO, cela a tout à voir avec l'entretien du lien de solidarité internationale entre les travailleurs. Depuis vingt-trois ans, l'AFOIT, fondée par des organisations syndicales e t patronales, s'emploie à sensibiliser des publics pas forcément avertis sur la question des droits. L'association – qui a son siège social au CESE –, attribue ainsi depuis 2012 un prix annuel qui s'adresse tant au monde de

> l'éducation qu'aux professionnels et qui récompense un travail en lien avec les principes et valeurs de l'OIT. Elle a lancé par ailleurs il y a quatre ans un challenge étudiant. Cette année, alors que la France accueille les JO, ce qui comprend les jeux paralympiques, l'AFOIT met l'accent - via un colloque le 19 mars et un projet Handifresque –

sur la lutte contre les exclusions que vivent les personnes en situation de handicap.



Siège actuel de l'OIT à Genève.

Au sein de l'AFOIT, FO œuvi

articiper à rendre plus visible en France et dans les pays francophones l'Organisation internationale du travail. C'est la raison d'être de l'Association française pour l'OIT, l'AFOIT, née le 6 mars 2001. La création de la structure, dont le siège social est au CESE, tient beaucoup à l'implication de FO et de son secrétaire général de l'époque, Marc Blondel. L'AFOIT « est un pur produit FO », résume le secrétaire confédéral à l'international, Branislav Rugani, qui, au titre de FO, est membre titulaire de son conseil d'administration.

Depuis cette époque, l'association (qui a ses équivalents en Belgique et au Japon) a fait son chemin et nombre de militants FO, notamment, s'y sont investis. Ainsi Didier Hotte en fut le secrétaire général, mandat repris depuis deux ans par Abdallah Moussaoui, qui est par ailleurs attaché de groupe au CESE au titre de FO. L'AFOIT, animée par ses membres bénévoles, a été fondée par des organisations syndicales et patronales (Medef, CPME, UIMM), avec

l'appui du CESE (alors Conseil économique et social) qui en est membre de droit, à l'instar du BIT de Paris, le département français du Bureau international du travail (le BIT est le secrétariat permanent de l'OIT).

« Faire prendre conscience de l'apport des normes de l'OIT au monde du travail »

L'AFOIT compte parmi ses membres des personnalités du monde politique, économique et social ou encore des professeurs d'universités. Ils ont participé à ouvrir l'association au monde étudiant, au fait de sensibiliser les jeunes aux actions de l'OIT. Depuis 2012, l'AFOIT (financée par ses membres cotisants et avec un soutien du CESE) attribue ainsi un prix annuel (avec le soutien de l'OCIRP) qui s'adresse tant au monde de l'éducation qu'aux professionnels et qui récompense un travail en lien avec les principes et les valeurs de l'OIT. Elle a lancé par ailleurs il y a quatre ans un challenge étudiant. « Cinquante-quatre

groupes d'étudiants travaillent actuellement dans neuf universités françaises, dans le cadre de leurs études, sur des sujets en lien avec l'OIT », souligne Abdallah Moussaoui. En mars, à Genève, seront remis les prix de ce challenge qui attire de plus en plus : une dizaine de jeunes en 2023, mais cent cinquante étudiants cette année.

L'AFOIT s'emploie donc à mettre l'OIT dans la lumière et ce n'est aucunement superfétatoire. En effet, les valeurs et actions portées par l'organisation internationale - seule agence tripartite (gouvernements, employeurs, travailleurs) de l'ONU - sont « parfois mal connues dans notre pays », résume le président de l'association, Gwenaël Prouteau. Il s'agit donc « de vulgariser et de faire prendre conscience de l'importance des normes qui sont négociées et écrites par l'OIT et de leur apport au monde du travail », explique Abdallah Moussaoui. Des normes qui sont des instruments juridiques visant à être reconnus (notamment ratifiés) par les États et retranscrits en droit dans les législations du travail respectives.

L'OIT : des normes essentielles aux droits des trav

réée en 1919 par le traité de paix de Versailles à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'Organisation internationale du travail (OIT) tient toujours un rôle essentiel, permettant de faire avancer la condition des travailleurs dans le monde. Le préambule de la Constitution de l'OIT affirme « qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale ». Un objectif toujours actuel. En juin 2023, lors de la 111e Conférence internationale du travail - sorte de parlement de l'organisation -, Gilbert F. Houngbo, le directeur général de l'OIT, a appelé ainsi « à appuyer davantage sur l'accélérateur de la justice sociale » face aux inégalités du travail qui s'accroissent, et alors que « 214 millions de travailleurs gagnent moins du seuil de pauvreté ». Agence de l'ONU, l'Organisation des Nations unies, l'OIT, qui compte aujourd'hui 187 États membres, a une formation tripartite: gouvernements, syndicats (dont bien sûr FO) et employeurs y sont représentés

pour élaborer un cadre de droits pour les travailleurs et lutter contre leur exploitation. Au sein de la Conférence internationale du travail, qui se réunit une fois par an en juin à Genève, les délégations tripartites des États sont chargées de bâtir des normes internationales du travail, via l'adoption de conventions et de recommandations (des principes directeurs). Les conventions ont rang de traités internationaux, ouverts à la ratification des États membres. Ratifier une convention n'a rien d'anodin car elle entraîne l'obligation juridique, donc la contrainte, pour les pays, d'en appliquer les dispositions. En un siècle, l'OIT a adopté près de deux cents normes internationales, sur des thèmes allant de la journée de huit heures à l'égalité salariale entre femmes et hommes. La France a ratifié 129 conventions, dont la dernière en 2019 sur l'interdiction de la violence et du harcèlement au travail. L'OIT est également à l'origine de conventions fondamentales s'appliquant à tous les États

membres, comme l'abolition du travail des enfants ou la liberté syndicale.

Un rôle de constructeur, de vigie, de contrôleur...

L'OIT, qui rédige par ailleurs des rapports et propose des informations statistiques, dispose d'une commission de l'application des normes, chaque État membre devant présenter un rapport annuel sur l'application nationale des conventions signées. Le conseil d'administration du bureau de l'OIT peut en outre diligenter des enquêtes qui font grand bruit. L'organisation a ainsi créé quatorze commissions d'enquête concernant des allégations de non-respect grave des conventions. À plusieurs reprises, dont en 2022, l'OIT a ainsi alerté sur le cas du Myanmar, l'appelant urgemment à cesser sa répression sanglante des syndicats et le recours au travail forcé. L'organisation peut aussi être saisie par les syndicats. En 2011, à la suite d'une saisine de

re au rayonnement de l'OIT

« Les jeux paralympiques cet été seront l'occasion d'évoquer les normes de l'OIT aui sont en relation avec le handicap au travail et d'en faire la promotion », indique Branislav Rugani. L'AFOIT organise ainsi un colloque le 19 mars à Paris et lance un projet Handifresque (faire le bilan des normes relatives au handicap et construire collectivement, avec différents acteurs, des propositions qui permettraient ensuite de les améliorer dans le cadre de l'OIT).

Dotée de deux publications (son site : https://afoit.org), I'AFOIT construit son essor petit à petit, visant une présence sur tout le territoire national. Elle a contacté par ailleurs des universitaires étrangers, en zones francophones (Tunisie, Côte d'Ivoire, ...). Et, indique Branislav Rugani, « elle travaille aussi à rechercher des partenariats afin de construire de nouveaux projets ». En se tenant toujours au service des valeurs de l'OIT, pour la justice sociale, les droits de l'Homme et les droits au travail reconnus internationalement.

Valérie Forgeront

ailleurs



En 1946, l'OIT devient la première institution spécialisée des Nations unies. À gauche, Edward Phelan, son directeur général, à droite, Trygve Lie, le secrétaire général des Nations unies. Image OIT.

FO, l'OIT a ainsi épinglé la France sur le travail du dimanche dans les enseignes de bricolage. Elle estimait que l'augmentation des dérogations au repos hebdomadaire obéissait à des « préoccupations économiques », sans prendre en compte « l'impact » social pour les salariés.

Ariane Dupré

Trois questions à Gwenaël Prouteau, président de l'AFOIT

Quels sont les atouts de l'AFOIT?

Nous organisons des moments de débats, tels ceux qui se sont tenus à l'issue de la Conférence internationale du travail, ou encore des colloques, tel celui du 19 mars prochain sur le parasport. Nous diffusons aussi les valeurs de l'OIT dans le monde universitaire via le « Challenge Etudiant AFOIT ». Depuis un peu plus d'un an, les étudiants qui le suivent deviennent membres de l'AFOIT, ce qui montre leur intérêt grandissant. La constitution même de notre conseil d'administration est un atout, avec la présence de représentants des employeurs et des organisations syndicales.

Pourquoi est-il nécessaire de faire connaître aux travailleurs les valeurs de l'OIT et ses actions?

Aujourd'hui, le monde du travail connaît une mutation profonde. La mondialisation, les changements technologiques, entre autres, bouleversent les modes de travail et peuvent amener à remettre en cause des droits. Il est donc impératif de promouvoir les normes internationales du travail et d'expliquer comment une ratification se traduit dans le droit, notamment en France. Le 5 décembre dernier, à la Fédération FO de la Chimie, nous avons échangé par exemple avec de nombreux militants sur ce que représente l'OIT. Cela leur permet ensuite d'être eux-mêmes des relais.

Pourquoi sensibiliser les jeunes?

Les jeunes qui étudient le droit du travail, la protection sociale, etc. seront



amenés ensuite à mettre en pratique un droit, une protection dont le fondement est issu d'une convention internationale. C'est donc important pour l'AFOIT de communiquer avec ces étudiants sur ce que sont ces conventions. Nous avons contacté par ailleurs des universitaires francophones de Tunis, Abidjan, Alger et Lomé pour les intégrer dans le Challenge Etudiant. Leurs étudiants devraient candidater l'an prochain. Nous avons diffusé aussi, auprès des universités francophones qui dispensent un enseignement doctoral, la possibilité de candidater au Prix Francis Blanchard. Nous avons déjà à ce jour sept candidatures. L'AFOIT a beaucoup de projets à mettre en place et espère trouver les appuis et soutiens nécessaires pour les réaliser.

Propos recueillis par Ariane Dupré



Dans l'actualité de l'AFOIT...



Parasport 2024

Un tremplin vers l'emploi

'occasion était trop belle pour l'Association française pour l'OIT (AFOIT). qui compte parmi ses nombreux combats la question de l'égalité d'accès aux droits dans le monde du travail et la lutte contre l'exclusion professionnelle que peuvent vivre les personnes en situation de handicap. Un enjeu majeur, celles-ci représentant environ un milliard de personnes, soit 15% de la population mondiale. L'association s'est saisie de l'événement historique que constitue l'organisation à Paris des Jeux paralympiques 2024 (les premiers à avoir lieu dans l'Hexagone, du 28 août au 8 septembre) pour braquer les projecteurs sur les pratiques parasportives, leurs facteurs de réussite, les compétences mobilisées. Dépassement de soi, intelligence et coopération collectives sont d'indéniables atouts pour réussir dans le monde du travail. Qui le nierait? La promotion du parasport est donc un levier pour favoriser l'inclusion sur le lieu de travail.

19 mars au CESE : une journée dédiée au parasport

À l'initiative de l'AFOIT, le 19 mars sera une journée dédiée au parasport au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Intitulée « Parasport 2024 : tremplin vers l'emploi », ouverte au grand public, elle sera organisée autour de deux moments. Sous le parrainage de Marie-Amélie Lefur, athlète neuf fois médaillée aux Jeux et présidente du Comité paralympique et sportif français, l'hémicycle accueillera un colloque, au cours duquel parasportifs, acteurs publics, associations, fédérations, entreprises et syndicats

partageront expériences et actions sur l'insertion professionnelle et les politiques actives d'intégration. La grande salle du CESE se muera, elle, en un forum pour l'emploi, assorti d'ateliers de présentation des disciplines parasportives (boccia, basket ou escrime fauteuil, football à cinq...). Au menu encore, les dernières innovations techniques d'équipementiers qui permettent aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité sportive.

Aussi attendu soit l'événement, il ne saurait éclipser l'autre moment fort de l'agenda de l'AFOIT. Le 26 mars se conclura la quatrième édition de son Challenge Etudiants, qui a vu se mesurer cent cinquante étudiants en master de droit social. Du jamais vu. Pendant quatre mois, ceux-ci ont planché sur une thématique au cœur des préoccupations de l'OIT, telle que « Intelligence artificielle et contrôle des salariés », ou « L'adaptation du mouvement syndical face à l'essor des entreprises multinationales ». Les trois premiers binômes lauréats recevront leur prix au siège de l'OIT à Genève (Suisse).

Élie Hiesse

